

Croix-Rouge internationale

Objektyp: **Group**

Zeitschrift: **La Croix-Rouge suisse**

Band (Jahr): **70 (1961)**

Heft 3

PDF erstellt am: **12.07.2024**

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

CROIX-ROUGE INTERNATIONALE

LA CROIX-ROUGE AU CONGO

Un appel solennel du C. I. C. R.

Le 22 février, le Comité international a lancé un appel pour rappeler solennellement les principes internationaux de la Croix-Rouge:

A tous ceux qui exercent une autorité sur le territoire du Congo ex-belge.

Le Comité international de la Croix-Rouge, à Genève, rappelle solennellement les principes humanitaires reconnus par tous les pays, et selon lesquels, notamment, les personnes qui ne participent pas au combat et celles qui sont mises hors de combat par maladie, blessure ou captivité doivent, en toutes circonstances, être traitées avec humanité.

Il adjure ces autorités de s'abstenir de toutes prises d'otages, exécutions sommaires et mesures de représailles.

Le C. I. C. R. offre ses services également à tous pour aider au soulagement des victimes des événements.

*

Première réponse à l'appel du C. I. C. R.

A fin février, M. Moïse Tschombé faisait savoir à Genève à la suite de l'appel solennel du Comité international qu'il adhérerait aux principes énoncés dans cet appel. Le président Tschombé prenait également note de l'offre faite par le C. I. C. R. d'aider à soulager les victimes et donnait son autorisation à la visite des lieux de détention au Katanga par un délégué du Comité de Genève.

*

Le Comité international et les détenus

Le Comité international de la Croix-Rouge s'est efforcé, dès le début des troubles au Congo, d'apporter son assistance aux prisonniers militaires, de même qu'aux personnes arrêtées et incarcérées pour des raisons politiques. Jusqu'à présent, les multiples démarches entreprises à cet effet par les représentants du C. I. C. R. au Congo ont abouti, dans de nombreux cas, à des résultats positifs.

C'est ainsi qu'en décembre ses délégués ont visité, à Léopoldville, la prison de Luzumu où ils ont eu divers entretiens notamment avec M. Finant, homme politique de la Province orientale et partisan de M. Lumumba, et, à Stanleyville, la ferme-école Lula où étaient détenus M. Songolo, ancien ministre, partisan du président Kasavubu, et plusieurs autres personnalités. Le 27 décembre, le délégué-médecin du C. I. C. R. put se rendre au camp militaire Hardy, à Thysville, où il s'est entretenu avec M. Patrice Lumumba et ses co-détenus. D'autre part, un délégué du C. I. C. R. au Katanga obtint du Gouvernement de M. Tschombé l'autorisation de visiter les prisons de Buluo et de Kasapa où se trouvaient plus de mille détenus politiques. Depuis lors, le C. I. C. R. n'a cessé d'intervenir auprès des autorités compétentes tant au Katanga qu'à Stanleyville et à Léopoldville pour pouvoir procéder à de nouvelles visites. L'autorisation de visiter M. Lumumba ne lui était pas parvenue au moment où la mort de ce dernier a été annoncée.

Le C. I. C. R. est résolu à poursuivre ses efforts pour visiter tous les détenus en droit de compter sur son assistance. Il n'a pas perdu l'espoir de pouvoir le faire dans toutes les régions du Congo et de façon indépendante des tendances politiques, de la race ou de la qualité des détenus.

Visite de soldats belges détenus à Stanleyville

Le Comité international de la Croix-Rouge a pu visiter, le 1^{er} mars, huit soldats belges détenus à Stanleyville. Ceux-ci avaient été faits prisonniers en janvier après avoir franchi la frontière congolaise, venant du Ruanda-Urundi. Le délégué du C. I. C. R. a été autorisé à s'entretenir avec eux, à leur transmettre de la correspondance et à leur fournir des secours.

*

Participation suisse à la lutte contre la famine

La Croix-Rouge suisse communiquait à fin février qu'au cours des dernières semaines, des versements d'un montant total de 75 000 francs avaient été effectués à la Croix-Rouge suisse en faveur des victimes de la famine au Congo. Ces moyens financiers permettent de soutenir l'action de distribution de lait menée par la Croix-Rouge congolaise en collaboration avec les délégués de la Croix-Rouge internationale.

Actuellement, 150 000 rations de lait sont distribuées chaque jour, plus particulièrement à des mères et à des enfants. Mais pour que l'action puisse se poursuivre et s'amplifier, il faut des moyens financiers supplémentaires. C'est donc avec reconnaissance que la Croix-Rouge suisse recevra des dons à son compte de chèques postaux III. 4200 (« Aide au Congo ») et qu'elle saisit cette occasion pour remercier chaleureusement tous les donateurs.

*

L'ACTIVITE DU C. I. C. R. EN ALGERIE

Visite de prisonniers et de détenus

Une mission du Comité international de la Croix-Rouge, la huitième depuis 1955, s'est rendue en Algérie du 25 janvier au 23 février pour y visiter les principaux camps et prisons où sont détenues des personnes arrêtées en raison des événements. Composée de MM. Pierre Gaillard, Roger Vust et du Dr J.-L. de Chastonay, cette mission a visité 61 lieux de détention de diverses catégories, de même que des hôpitaux où séjournent des prisonniers et internés. Au cours de ces visites, des secours ont été remis aux détenus. Partout, les délégués du C. I. C. R. ont pu s'entretenir sans témoin et de façon prolongée avec les détenus de leur choix et avec ceux qui avaient exprimé le désir de leur parler.

Le rapport relatif à ces visites a été remis au Gouvernement français le 7 mars. En outre, le chef de la mission du C. I. C. R. a présenté oralement ses principales constatations et suggestions à M. Jean Morin, délégué général du gouvernement, au général Gambiez, commandant en chef des forces françaises en Algérie, de même qu'à M. Louis Joxe, ministre d'Etat chargé des affaires algériennes, qui l'a reçu le 6 mars à Paris.

Protection des prisonniers et recherche des disparus

Enfin, soucieux d'examiner tous les problèmes relatifs à la recherche et à la protection des disparus et prisonniers français en mains de l'A. L. N., le C. I. C. R. a délégué M. Gaillard à Tunis, du 2 au 5 mars, afin de prendre contact à ce sujet avec le Gouvernement provisoire de la République algérienne.